

Confidentiel

Berne, le 2 mai 1975

Note pour le dossier777.722-Gro/LdRelations horlogères Suisse-CEE

Le Directeur général de l'ASUAG, M. Renggli, a demandé à rencontrer l'Ambassadeur Probst pour s'entretenir avec lui des relations horlogères entre notre pays et la CEE dans le cadre des Accords horlogers. L'entrevue a eu lieu le 28 avril.

Selon M. Renggli, les bases matérielles qui ont conduit à la conclusion, en 1971, de l'Accord horloger complémentaire ont radicalement changé, notamment en ce qui concerne la France, mais la concurrence est devenue plus sévère également dans le reste de l'Europe. Les quelques pourcents obtenus par la réduction des droits de douane ne représentent pas grand-chose comparé à la réalité monétaire où la France, par la dépréciation de son franc, jouit actuellement d'un avantage d'environ 30 % sur l'industrie horlogère suisse. M. Renggli parle d'une situation fondamentalement tronquée (total verfälschte Situation). Bien qu'il ne soit pas question de réintroduire les primes de fidélité de l'ASUAG, il se pourrait que ce genre de mesures s'impose un jour pour amener un rééquilibrage des positions respectives. Quant à la politique d'industrialisation (à savoir la prise de participation de l'industrie horlogère suisse dans celle de la CEE), elle n'a, au dire de M. Renggli, plus beaucoup de sens dans les circonstances actuelles. De plus, les esprits ont été échaudés par l'affaire LIP

Etant donné les tensions et le mécontentement croissant au sein de l'horlogerie suisse, M. Renggli voudrait connaître l'opinion des autorités fédérales en matière de politique horlogère Suisse-CEE.

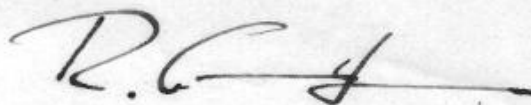
La démarche du prénommé a été effectuée dans l'idée que la prochaine réunion de la Commission Mixte horlogère aurait lieu encore cet été (ce qui ne sera pas le cas, puisque la Suisse a proposé une séance pour le deuxième semestre de cette année) et qu'il lui paraissait utile d'attirer l'attention de la Division du commerce sur les points mentionnés ci-dessus.

L'Ambassadeur Probst réplique que le désordre monétaire n'est pas seulement européen mais mondial et qu'il serait dès lors extrêmement difficile d'en faire un élément de négociation au sein de la Commission Mixte horlogère. De plus, les Français auraient beau jeu et pourraient nous répondre que c'est de notre faute si le franc suisse s'est tellement apprécié. Il n'est donc pas réaliste de penser que cette Commission puisse amener nos partenaires communautaires à changer leur politique monétaire. De même, il ne serait pas très aisé de lier ce problème à celui du libre-échange et de la solidarité européenne qui font l'objet de l'Accord horloger, le domaine monétaire n'étant pas couvert par ce dernier. Il ne faut pas perdre de vue non plus que cet Accord est un instrument de droit international public. Il ne peut par définition pas être assimilé à un contrat commercial dont les clauses sont susceptibles de révision en cas de changement de situation. Que nous apporterait d'ailleurs par exemple une dénonciation de l'Accord ? Cela mettrait fin aux importations d'ébauches communautaires (règle du 50 % dans le cadre du "Swiss Made") mais supprimerait du même coup le libre accès de nos montres dans la CEE et grèverait nos exportations de droits de douane. En outre, nous n'arriverions nullement par ce biais à infléchir les politiques monétaires de nos voisins européens. Le bilan d'une pareille opération nous serait dès lors défavorable. Il y a lieu aussi d'être conscient du fait que l'Accord n'a pas été conclu pour éliminer la concurrence et l'on voit mal comment nous pourrions nous plaindre devant la Commission Mixte de son intensification.

Pour ce qui est des livraisons d'ébauches particulièrement de France, M. Renggli ne dispose pas de chiffres. Il s'inquiète

moins de l'état actuel que de l'avenir. En effet, France-Ebauches a décidé de doubler sa production (l'ASUAG, en tant qu'actionnaire, n'a pas été en mesure d'influencer ce choix qu'elle estime déraisonnable). Cette production sera, à son avis, destinée soit à la Suisse soit au chablonnage, ces deux perspectives n'étant guère réjouissantes. M. Probst souligne que nous aurions besoin de données plus détaillées pour nous faire une opinion précise à propos de l'évolution des importations d'ébauches communautaires. L'industrie étant mieux équipée pour analyser le développement de ces importations, il serait utile qu'elle nous soumette les résultats de ses études.

En ce qui concerne les participations industrielles, M. Probst indique que ce sont là des décisions qui appartiennent entièrement à nos industriels. Les autorités fédérales pour leur part ne prendront aucune initiative dans ce domaine.



Copie: - Mission suisse auprès des Communautés européennes,
Bruxelles.
- MM. Directeur Jolly
Pro, Hf, B